

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 16 JANVIER 2023, À 19H30, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 19 h 30 sont présentes mesdames les conseillères Marie-Christine Moore et Natacha Thibault ainsi que messieurs les conseillers Marc Girard Alleyn, Claude Leroux et Jacques Portelance formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Mélanie Villeneuve.

Sont également présentes la directrice générale, madame Christine Ménard, urb., et la greffière, Me Julie Waite.

TENUE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À 19H, S'EST TENUE UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION À PROPOS DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT:

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-44 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN DE PERMETTRE LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS EN COMMUNAUTÉ DANS DES BÂTIMENTS À VOCATION PUBLICS ET INSTITUTIONNELS

Madame Cloé Deschênes, directrice intérimaire du Service de l'urbanisme de la Ville présente le premier projet de règlement.

Aucune personne du public n'est présente.

L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION A ÉTÉ DÉCLARÉE FERMÉE À 19 H 05.

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ordinaire du 16 janvier 2023 ouverte.

RÉSOLUTION 2023-01-430

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par madame la conseillère Marie-Christine Moore:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié :

En ajoutant le point suivant:

13.1 Programmation de travaux n° 2 – TECQ 2019-2023

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions
 - 2.1 Rapport mensuel du conseil municipal
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 décembre 2022

- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 19 décembre 2022
4. Avis de motion
5. Règlementation
6. Administration générale
 - 6.1 Production graphique des bulletins municipaux : Info Otterburn Park – Octroi du contrat
 - 6.2 Impression des bulletins municipaux : Info Otterburn Park – Octroi du contrat
 - 6.3 Nomination et renouvellement de mandat – Membres citoyens – Divers comités
 - 6.4 Réception d'un avis de l'Office québécois de la langue française relatif aux données démolinguistiques de la Ville d'Otterburn Park – Position de la Ville
 - 6.5 Verglas de 1998 – Remerciements
 - 6.6 Nomination du maire suppléant pour la période du 17 janvier au 19 juin 2023
 - 6.7 Permanence d'emploi – Employé # 3134
7. Finances
 - 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 13 décembre 2022 au 9 janvier 2023
8. Développement et mise en valeur du territoire
9. Travaux publics
10. Famille, culture et loisir
 - 10.1 Demande de reconnaissance de la Ville à titre d'organisme – Entraide pour hommes
 - 10.2 Demande d'aide financière – 50^{ième} anniversaire de la Société d'histoire et de généalogie de Beloeil – Mont-Saint-Hilaire
11. Environnement
12. Sécurité aux citoyens
13. Affaires nouvelles
 - 13.1 Programmation de travaux n° 2 – TECQ 2019-2023
14. Deuxième période de questions
15. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont transmis à la Ville, dans le délai requis et d'autres personnes ont fait consigner leur nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements

municipaux numéro 397 et ses amendements. Elles ont posé les questions suivantes de 19 h 31 à 19 h 42:

En présence

Monsieur Gérard Boutin Point 6.4 de l'ordre du jour de la séance – Réception d'un avis de l'Office québécois de la langue française

Par courriel

Monsieur Sicard Retrait du statut de ville bilingue

Monsieur Hugo-Olivier Trépanier Statut linguistique bilingue

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame la conseillère Marie-Christine Moore

- Rencontre avec citoyens

Monsieur le conseiller Marc Girard Alley

- Comité finances;
- Entrevue à CBC.

Monsieur le conseiller Jacques Portelance

- Rencontre avec citoyens;
- Rencontre avec membres du conseil.

Monsieur le conseiller Claude Leroux

- Comité sécurité, le 21 décembre 2023;
- Rencontre avec représentant des Bosquets, le 9 janvier 2023;
- Rencontre avec citoyens, le 14 janvier 2023.

Madame la conseillère Natacha Thibault

- Rencontre sur Le Patriote;
- Rencontre avec citoyens.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL ET DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS, DES COMMISSIONS ET DES COMITÉS

**RÉSOLUTION
2023-01-431**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 19 DÉCEMBRE 2022**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 décembre 2022, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2023-01-432**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 19 DÉCEMBRE 2022**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Marie-Christine Moore, appuyé par monsieur le conseiller Claude Leroux:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 19 décembre 2022, tel que rédigé.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENTATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**RÉSOLUTION
2023-01-433**

**PRODUCTION GRAPHIQUE DES BULLETINS MUNICIPAUX : INFO OTTERBURN PARK –
OCTROI DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT que la Ville veut retenir les services de graphisme pour réaliser la conception graphique des bulletins municipaux Info Otterburn Park pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée par la direction des Services aux citoyens, relations publiques et communications;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice Services aux citoyens, relations publiques et communications formulée dans sa fiche de présentation datée du 5 janvier 2023 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Allyn:

QUE la Ville octroie le contrat de service de graphisme à Anie Massey afin de réaliser la conception graphique des bulletins municipaux Info Otterburn Park pour l'année 2023 au montant de 45 \$ par page, plus les taxes applicables;

QUE la directrice des Services aux citoyens, relations publiques et communications soit et est autorisée à signer tout document donnant effet à la présente résolution;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-20-341 Communication – bulletin municipal.

**RÉSOLUTION
2023-01-434**

**IMPRESSION DES BULLETINS MUNICIPAUX : INFO OTTERBURN PARK – OCTROI DU
CONTRAT**

CONSIDÉRANT que la Ville veut retenir les services d'une imprimerie pour réaliser l'impression des bulletins municipaux Info Otterburn Park pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée par la direction des Services aux citoyens, relations publiques et communications;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Services aux citoyens, relations publiques et communications formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 5 janvier 2023;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance:

QUE la Ville octroie le contrat d'impression des bulletins municipaux Info Otterburn Park à Groupe Audaz aux montants de 3 169 \$ pour 24 pages, 3 894 \$ pour 28 pages et 4 499 \$ pour 32 pages, plus les taxes applicables;

QUE la directrice des Services aux citoyens, relations publiques et communications soit et est autorisée à signer tout document donnant effet à la présente résolution;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-20-341 Communication – bulletin municipal.

**RÉSOLUTION
2023-01-435**

**NOMINATION ET RENOUVELLEMENT DE MANDAT – MEMBRES CITOYENS – DIVERS
COMITÉS**

CONSIDÉRANT les recommandations de nomination et de renouvellement de mandat de membres citoyens siégeant sur divers comités municipaux;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par monsieur le conseiller Claude Leroux:

QUE le conseil municipal renouvelle le mandat, et ce, pour la période indiquée, des personnes suivantes à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme, soit :

Messieurs Éric Saillant et Stéphane L'Abbé du 16 janvier 2023 au 31 décembre 2024;

QUE le conseil municipal nomme ou renouvelle le mandat, et ce, pour la période indiquée, des personnes suivantes à titre de membres du comité de sécurité municipale, soit :

Messieurs Jean-Pierre Dugal, Alex Mazevet et Jean-Nicolas Turcotte (membre substitut) du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024.

**RÉSOLUTION
2023-01-436**

**RECEPTION D'UN AVIS DE L'OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE
RELATIF AUX DONNÉES DÉMOLINGUISTIQUES DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK –
POSITION DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT que le 1^{er} juin 2022, la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* a été sanctionnée;

CONSIDÉRANT que l'un des changements législatifs introduits par cette loi, énoncé à l'article 29.2 de la *Charte de la langue française*, concerne le statut d'organisme reconnu conféré à une municipalité conformément à l'article 29.1;

CONSIDÉRANT que selon cet article 29.2 de la *Charte*, l'Office doit transmettre un avis écrit à une municipalité reconnue lorsqu'il constate, à la lumière des données d'ordre linguistique de chaque recensement effectué conformément à la législation canadienne sur la statistique, qu'elle ne remplit pas la condition prévue à l'article 29.1, paragraphe 1^o du deuxième alinéa, cette condition étant remplie lorsque plus de la moitié des résidentes et des résidents de son territoire sont de langue maternelle anglaise;

CONSIDÉRANT que l'Office a constaté que, selon les données démologiques de la Ville d'Otterburn Park recueillies lors du recensement de 2021 de Statistique Canada, la Ville ne remplit pas cette condition puisque ce recensement révèle que 7,2 % des résidentes et résidents ont déclaré avoir l'anglais comme langue maternelle;

CONSIDÉRANT que l'Office a informé la Ville le 14 décembre 2022 qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 29.2, la reconnaissance obtenue par la Ville d'Otterburn Park lui sera retirée, du seul effet de la loi, à l'échéance d'un délai de 120 jours à compter de la réception de l'avis relatif aux données

démolinguistiques ou que cette reconnaissance sera toutefois maintenue si la Ville adopte, avant cette échéance, une résolution à cette fin et qu'elle en avise l'Office sans délai;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance:

QUE la Ville d'Otterburn Park avise par la présente, l'Office québécois de la langue française qu'elle veut maintenir sa reconnaissance, et ce conformément à l'article 29.2 de la susdite loi;

QUE la directrice générale soit mandatée à aviser sans délai l'Office québécois de la langue française de la position de la Ville et soit autorisée à lui transmettre une copie de la présente résolution.

**RÉSOLUTION
2023-01-437**

VERGLAS DE 1998 – REMERCIEMENTS

CONSIDÉRANT la crise du verglas qui a sévit pendant 35 jours en 1998 dans plusieurs villes du Québec, dont notamment à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que les élus et employés municipaux ainsi que les organismes, bénévoles, citoyens et citoyennes d'Otterburn Park ont fait face à cette crise avec résilience, solidarité et dévotion;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault:

QUE la Ville d'Otterburn Park remercie tous les élus et employés municipaux ainsi que les organismes, bénévoles, citoyens et citoyennes de la Ville pour leur implication et leur solidarité lors de la crise du verglas de 1998.

**RÉSOLUTION
2023-01-438**

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 17 JANVIER AU 19 JUIN
2023**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désigne pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant, lequel possède et exerce certains des pouvoirs de la mairesse lorsque celle-ci est absente du territoire de la municipalité ou est empêchée de remplir les devoirs de sa charge, et ce, en vertu de l'article 56 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu également de nommer le maire suppléant, membre substitut de la Municipalité régionale du comté de La Vallée-du-Richelieu (ci-après MRC) afin de représenter la Ville lorsque madame la mairesse est absente du territoire ou se trouve dans l'impossibilité d'agir;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Marie-Christine Moore, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault:

QUE monsieur Claude Leroux, conseiller du district numéro 4, Des Pommiers, soit nommé maire suppléant de la Ville d'Otterburn Park et membre substitut de la MRC pour la période du 17 janvier au 19 juin 2023;

QUE le maire suppléant soit autorisé à signer les chèques et effets bancaires lorsque madame la mairesse est absente du territoire ou se trouve dans l'impossibilité d'agir.

**RÉSOLUTION
2023-01-439**

PERMANENCE D'EMPLOI – EMPLOYÉ # 3134

CONSIDÉRANT que l'employé numéro 3134 a été embauché à titre de technicien comptable à la taxation le 8 septembre 2022;

CONSIDÉRANT que la convention collective des employés cols blancs stipule que tout employé salarié doit compléter une période de probation de 180 jours

travaillés pour les inspecteurs municipaux et de 90 jours travaillés pour les autres postes qui occupent un poste régulier créé par une résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que ladite période de probation sera complétée le 25 janvier 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 12 janvier 2023, le tout soumis sous réserve des dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.A.I.);

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Allyn:

QUE la Ville accorde la permanence d'emploi à l'employé numéro 3134 à titre de technicien comptable à la taxation et que celle-ci soit effective à compter du 25 janvier 2023.

FINANCES

RÉSOLUTION 2023-01-440

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 13 DÉCEMBRE 2022 AU 9 JANVIER 2023

CONSIDÉRANT que la trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Allyn:

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 13 décembre 2022 au 9 janvier 2023, tels que ci-après :

Déboursés déjà versés:

Chèques nos 20979 à 21018		70 446,01 \$
	Budget 2022	70 446,01
Liste des dépôts directs nos 504015 à 504033		44 535,60 \$
	Budget 2022	44 535,60 \$
Liste des prélèvements nos 6684 à 6726		57 168,37 \$
	Budget 2022	52 321,11 \$
	Budget 2023	4 847, 26 \$
Paies		287 516,61 \$

Déboursés à venir:

Chèques nos 21019 à 21034		80 522,17 \$
	Budget 2022	69 663,63 \$
	Budget 2023	10 858,54 \$
Liste des dépôts directs nos 504034 à 504074		1 736 395,90 \$
	Budget 2022	95 406,43 \$
	Budget 2023	1 640 989,47 \$

TOTAL DES DÉBOURSÉS **2 276 584,66 \$**

DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

TRAVAUX PUBLICS

FAMILLE, CULTURE ET LOISIR

**RÉSOLUTION
2023-01-441**

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE LA VILLE À TITRE D'ORGANISME – ENTRAIDE
POUR HOMMES**

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville;

CONSIDÉRANT la demande de reconnaissance à titre d'organisme d'Entraide pour hommes;

CONSIDÉRANT que la mission de cet organisme est d'offrir une aide de nature affective ou psychologique, d'intervenir, de sensibiliser, d'accompagner et d'agir en prévention auprès des hommes en situation de violence ou en difficulté relationnelle, et ce, dans un contexte conjugal et familial;

CONSIDÉRANT la recommandation de la technicienne en loisir et communication au Service du loisir, de la culture et des communications formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Marie-Christine Moore, appuyé par monsieur le conseiller Claude Leroux;

QUE la Ville accorde à Entraide pour hommes, le statut d'organisme reconnu, catégorie Régionale, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville d'Otterburn Park.

**RÉSOLUTION
2023-01-442**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – 50^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET
DE GÉNÉALOGIE DE BELOEIL – MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue à la Ville par la Société d'histoire et de généalogie de Beloeil - Mont-Saint-Hilaire (ci-après la société);

CONSIDÉRANT que la société est un organisme reconnu par la Ville d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que la société célèbre ses 50 ans d'existence;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du 50^{ième} anniversaire de sa fondation, la société réalisera une édition spéciale de sa publication « *Cahier d'histoire* »;

CONSIDÉRANT qu'en commanditant cette publication, la Ville d'Otterburn Park soutiendra cet organisme sans but lucratif dans sa mission de favoriser la recherche, la conservation du patrimoine et la diffusion de connaissance sur l'histoire locale et la généalogie et que la Ville a à cœur de soutenir les organismes qui contribuent à la richesse culturelle de la communauté;

CONSIDÉRANT la recommandation de la technicienne en loisir et communication au Service du loisir, de la culture et des communications formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault:

QUE la Ville verse à la société la somme de 300 \$ à titre d'aide financière pour la réalisation de l'édition spéciale du « *Cahier d'histoire* » soulignant le 50^{ième} anniversaire de cet organisme;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 Aide financière.

ENVIRONNEMENT

SÉCURITÉ AUX CITOYENS

AFFAIRES NOUVELLES

**RÉSOLUTION
2023-01-443**

PROGRAMMATION DE TRAVAUX N° 2 – TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance:

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont fait consigner leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéro 397 et ses amendements. Elles ont posé les questions suivantes de 20 h 01 à 20 h 23:

Monsieur Gabriel Roy

**Déneigement – Trottoir dans le
secteur Le Patriote**

Madame Yolande Dallaire

**Taxes municipales – Augmentation
Taux inflation**

Monsieur Daniel St-Pierre

**Travaux dans une rue le 31
décembre 2022 – Règlement
d'égouts
Sécurité des citoyens secteur LE
Patriote**

LEVÉE DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION
2023-01-444**

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller
Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Allyn:

QUE la présente séance soit et est levée à 20 h 23.

Mélanie Villeneuve
Mairesse

Me Julie Waite
Greffière